



VILLE DE
CESTAS

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 30
NOMBRE DE VOTANTS : 33

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 septembre, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSC-NOUQUERET, BOUSSEAU, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DAMAY, DESVERGNES, FAVIER-LAFAYE, GOURPIL, HARRIBEY, HUIN, LABORDE, LANGLOIS, LOUSTAU, MERCIER, MOUSTIE, REMIGI, RULLEAU, SILVESTRE, BUCHOUL, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, FABRE, TRINQUART.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame FABRE à Madame DESVERGNES, Madame REVERS à Madame HUIN, Madame DUBOURG à Monsieur BUCHOUL

SECRETAIRE DE SEANCE : José CERVERA

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur CERVERA a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du 1^{er} juillet a été adopté à l'unanimité.



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026- DELIBERATION N°7/3.

Réf : Secrétariat Général – Elodie Elias– 3.5

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EMPRISES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JALLE-EAU BOURDE POUR L'IMPLANTATION DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE ET POUR L'AMENAGEMENT D'UN ABRI VÉLO SÉCURISÉ – AUTORISATION.

Monsieur le Maire expose :

Le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) a piloté une étude afin de définir le déploiement des projets Car Express Ceinture Sud-Ouest. Ce projet s'inscrit dans la volonté de NAM de renforcer l'usage des mobilités actives en assurant une complémentarité avec les autres modes de transport.

Dans ce cadre, les arrêts dénommés « Mairie » et « Marticot » desservis par la ligne régionale 413, et situés sur la Commune de Cestas et le territoire de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde constituent des éléments essentiels pour assurer un rabattement et une diffusion efficace au bénéfice des usagers. La gare de Gazinet-Cestas étant qualifiée de Hub de Mobilité par NAM, l'offre de Vélos en Libre-Service (VLS) fait partie intégrante des équipements essentiels.

Il a été validé leur requalification dans le cadre d'un projet d'aménagement prévoyant la création de stations de vélos électriques en libre-service et pour la création d'un Abri Vélos Sécurisé (AVS).

Les zones sur lesquelles seront aménagés les VLS et l'AVS étant situées sur le domaine public de la commune, il convient de signer avec la Communauté de Communes, en sa qualité de maître d'ouvrage, une convention de mise à disposition des emprises nécessaires. Des conventions similaires seront également signées entre la Communauté de Communes et les communes de Canéjan et Saint Jean d'Illac.

La Commune de Cestas met gracieusement à disposition de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde :

- une partie de la parcelle au niveau de la Route de Fourc au droit de l'arrêt de bus nommé « Marticot »,
- une partie de la parcelle cadastrée BK n°74 correspondant à l'emprise foncière au droit de la Mairie de Cestas au niveau de l'avenue du Baron Haussmann.
- la situation de l'arrêt « Gare de Gazinet-Cestas » sera définie ultérieurement.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des emprises avec la Communauté de Communes définissant les modalités techniques et financières de ces mises à disposition.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur,
- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des emprises avec la communauté de communes Jalle-Eau Bourde définissant les modalités techniques et financières de ces mises à disposition d'emprises du domaine public.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

José CERVERA

Le Maire,



LE MAIRE

Jérôme STEFFE

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 01/10/2026 et de sa publication sur le site internet de la commune le 01/10/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



CONVENTION DE MISE A DISPOSITIONS D'EMPRISES pour l'aménagement de stations vélos en libre-service

Entre

La Commune de Cestas, ci-après dénommée « Cestas », représentée par son Maire, Monsieur Jérôme STEFFE, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du XXX

Et

La Communauté de Communes de Jalle-Eau Bourde, ci-après dénommée « la CDC Jalle-Eau Bourde », représentée par son Président, Monsieur Bernard GARRIGOU, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du XXX

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

CONTEXTE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

ARTICLE 3 – LOYER

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'UTILISATION DES EMPRISES

ARTICLE 5 – ASSURANCES

ARTICLE 6 – LITIGES

ANNEXE

CONTEXTE :

Le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) a piloté une étude afin de développer une offre de vélos en Libre-Service (VLS), en articulation avec les réseaux interurbains et urbains existants et le réseau ferré. Les stations VLS sont préconisées en priorité aux gares et aux principaux arrêts de Car Express. La possibilité d'installer des stations VLS est également envisagée, en cœur de ville et aux ZAE éloignée d'une gare du territoire, après études de la densité de population, déplacements pendulaires en voiture et cyclabilité.

Dans ce cadre, les arrêts dénommés « Mairie » et « Marticot » desservis par la ligne régionale 413, et situés sur la Commune de Cestas et le territoire de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde constituent des éléments essentiels pour assurer un rabattement et une diffusion efficace des usagers. La gare de Gazinet-Cestas étant qualifiée de Hub de Mobilité par NAM, l'offre de VLS fait partie intégrante des équipements essentiels.

Il a été validé leur requalification dans le cadre d'un projet d'aménagement prévoyant la création de stations de mise à disposition de vélos électriques, dit Vélos en Libre-Service (VLS).

Les zones sur lesquelles seront aménagés les VLS étant sur le domaine Communal de Cestas, et la Communauté de Communes de Jalle-Eau-Bourde étant maître d'ouvrage des aménagements relevant de son ressort territorial, il convient de signer une mise à disposition des emprises entre ces deux parties.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Commune de Cestas met gracieusement à disposition de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde,

- une partie de la parcelle au niveau de la Route de Fourc au droit de l'arrêt de bus nommé « Marticot »
- une partie de la parcelle cadastrée BK 0074 correspondant à l'emprise foncière au droit de la Mairie de Cestas au niveau de l'avenue du Baron Haussmann.
- la situation de l'arrêt « Gare de Gazinet-Cestas » sera définie ultérieurement.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION :

La présente convention est consentie pour une durée déterminée par l'exploitation des points d'arrêt de transport en commun dénommés « Mairie de Cestas » et « Marticot » par un service de transport de personnes d'intérêt intercommunal et / ou régional. Elle est conclue à compter de la signature des différentes parties.

ARTICLE 3 – LOYER :

La mise à disposition des emprises par la Commune de Cestas à la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde sont consenties à titre gratuit

<i>A Cestas, le</i>	<i>A Cestas, le</i>
<i>Pour la Commune de Cestas</i>	<i>Pour la CDC Jalle-Eau Bourde</i>



Cestas - Plan de situation station « Marticot »



Cestas - Situation cadastrale station « Marticot »



Cestas - Plan de situation station « Mairie »



Cestas - Situation cadastrale station « Mairie »